

Lisez encore mieux !

DIRECT NEWS

QUOTIDIEN D'INFORMATIONS GENERALES - ISSN : 2712-6897 - N° 1170 - MARDI 9 JANVIER 2024 • PRIX : 100 FCFA

Dawul Coow.....

En ces temps qui courent, si des lexicographes s'amusaient à relever la fréquence d'un mot-clé dans les articles de presse, nul doute que les mots « parrainage et Conseil Constitutionnel » y trouverait une place de choix. Jamais dans l'histoire du Sénégal, une vérification de parrainages n'a connu autant de dénonciations, autant de controverses, autant de choses insolites ; ne faudrait-il pas revoir le système de parrainages ?

CENA, DGE, CONSEIL CONSTITUTIONNEL



- « La version du fichier électoral actuellement disponible sur notre site n'est pas à jour », renseigne la Cena
- Aveu scandaleux de la Cena qui est l'arbitre désigné pour la compétition électorale
- De quel fichier disposent la DGE et le Conseil Constitutionnel pour contrôler les parrainages ?
- Comment peut-on refuser des fiches de parrainage à Ousmane Sonko qui n'est pas sur le fichier selon la DGE et les remettre à Mohamed Ben Diop qui lui aussi ne figure pas sur le fichier selon le Conseil Constitutionnel ?
- Dans ce cas de figure, la DGE et le Conseil Constitutionnel n'ont pas le même fichier
- En charge au Conseil Constitutionnel et à la DGE d'éclairer notre lanterne

QUI DÉTIENT LE BON FICHER ?

Parrainage : l'alliance des candidats aux fichiers jugés inexploitable (ACFI) dénonce l'opacité du processus électoral



Une nouvelle dynamique a émergé aujourd'hui au sein de la scène politique avec le lancement de l'Alliance des Candidats aux Fichiers Jugés Inexploitables (ACFI) au siège de la coalition DUNDU. Sept candidats à l'élection présidentielle du 25 février 2024, dont les fichiers électroniques ont été qualifiés d'« inexploitable » par la Commission de Contrôle des Parrainages, unissent leurs voix pour dénoncer le manque de transparence et d'inclusivité du processus électoral en cours. Les candidats à la présidentielle concernés ont exprimé leur frustration face à ce qu'ils considèrent comme un traitement injuste et inéquitable de leurs dossiers de parrainage. Ils soulignent plusieurs lacunes et irrégularités dans le processus qui remettent en question la validité des décisions prises par la Commission de Contrôle des Parrainages. L'un des points clés soulevés par l'ACFI est l'absence de procès-verbal constatant les motifs d'inexploitabilité des fichiers de parrainage, laissant les candidats dans l'incertitude quant aux raisons techniques de cette qualification. De plus, le motif de « fichiers inexploitable » n'est pas prévu dans la loi électorale ni dans la décision du Conseil Constitutionnel, créant ainsi un vide juridique que l'ACFI estime être utilisé de manière discriminatoire. Un autre point

de contestation concerne la gestion des clés USB contenant les fichiers jugés inexploitable. Les candidats dénoncent le fait que ces clés n'ont pas été remises sous scellé, laissant la possibilité de manipulations ultérieures sans notification aux candidats concernés. Pour l'ACFI, la disqualification basée sur des problèmes technologiques non spécifiés constitue une violation des droits fondamentaux des candidats à se présenter librement devant les électeurs sénégalais. Ils plaident en faveur d'une révision du système électoral sénégalais afin d'assurer une participation équitable et l'égalité des chances pour tous les candidats. Matar Cisse, porte-parole de l'ACFI, a souligné que l'esprit du contrôle devrait être d'évaluer la qualité des parrainages, et que les obstacles d'origine technologique ne devraient pas être un motif de disqualification. L'ACFI appelle la Commission de Contrôle des Parrainages du Conseil Constitutionnel à garantir l'égalité des chances en permettant le contrôle de tous les fichiers de parrainage soumis par les candidats. L'ACFI lance également un appel à la société civile, à la communauté internationale et à la presse pour faire preuve de discernement entre les candidats éliminés après contrôle et ceux dont les dossiers n'ont pas encore été examinés. Dans le cadre de son plan d'action, l'ACFI prévoit de déposer un recours collectif auprès du Conseil Constitutionnel et annonce d'autres actions de protestation à venir, en fonction de la réaction de la Commission de Contrôle. Les leaders des coalitions et candidats indépendants à l'origine de l'ACFI comprennent Malick GUEYE, Mouhamadou Lamine GUEYE, Adama FAYE, Mouhamadou Madana KANE, Thione NIANG, Mouhamadou Fadel KONE, et Oumar SYLLA. Ces personnalités politiques espèrent ainsi sensibiliser l'opinion nationale et internationale sur les défis actuels du processus électoral au Sénégal et rétablir leurs droits à participer pleinement à l'élection présidentielle.

Justice : Le Sytjust reconduit une grève de 72h



Le Syndicat des travailleurs de la justice (SYTJUST) annonce encore un nouveau mot d'ordre grève de 72 heures. Le Syndicat des Travailleurs de la Justice (SYTJUST) décrète une nouvelle grève de trois jours, à compter de demain mardi 9 janvier 2024. Ce mouvement d'humeur qui entre dans le cadre du plan d'actions mis en branle par les greffiers et corps assimilés. Ces syndicalistes revendiquent, à titre principal, la mise en œuvre de la réforme du statut particulier des fonctionnaires judiciaires. Cela fait 8 semaines que le front social de la justice est en ébullition. Une situation qui n'est pas sans impacter sur le fonctionnement du service public de la justice qui s'administre, désormais, au ralenti.

Migration irrégulière : Treize jeunes, originaires de Bounkiling, ont péri en mer

La nouvelle est tombée ce dimanche comme un couperet. Treize jeunes dont certains sont partis du village de Kenieto situé dans le département de



Bounkiling et de la commune de Bounkiling, chef-lieu de département (région de Sédhiou) ont péri dans les eaux de l'océan, informe Daffe Bayo, président du conseil régional de la jeunesse. Le doute sur le chavirement de leur embarcation a longtemps intrigué leurs familles restées depuis le 30 octobre sans nouvelles rassurantes de leurs enfants partis chercher l'Eldorado ailleurs.

Mac de Diourbel : Les prisonniers en grève de la faim...

Grève de la faim à partir de ce lundi, à la Maison d'arrêt et de correction de Diourbel. Plus de 300 détenus concernés dénoncent les longues détentions pour justifier leur diète. Ce Lundi, à partir de 10 heures, les détenus de la Maison d'arrêt et de correction de Diourbel entament une grève de la faim. Ils comptent boycotter les déjeuners et petits-déjeuners. Selon la Rfm, plusieurs personnes concernées en détention préventive, veulent être édifiées sur leur sort. Une situation fermement condamnée. Toujours d'après la source, cette lenteur pousse à bout les prisonniers, sans oublier les conditions de détention avec le surplus de détenus dans les chambres.

« Sikilo », 1 an après : « Notre pays n'a jamais été aussi mal gouverné », Lansana G. Sakho

Le 8 janvier 2023. Un accident d'une rare violence, environ 70 morts, plus de 100 blessés, a eu lieu entre deux bus vers 3h15 locales près de la ville de Kaffrine. Pour Lansana Gagny Sakho, rien n'a changé malgré la vingtaine de mesures prises par le Gouvernement. « Conseil des ministres février 2017 Conseil des ministres avril 2022 Dans tout ce qu'ils font les effets d'annonces priment. Si toute l'énergie pour traquer les jeunes de Pastef était déployée ailleurs, on aurait certainement moins de morts sur les routes, et surtout moins de détournements des deniers publics Notre pays n'a jamais été aussi mal gouverné », a publié sur X l'ancien DG de l'Onas. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), près de 27 000 personnes sont victimes d'accidents sur la voie publique chaque année au Sénégal, dont 11 000 à Dakar.

Keur Mbaye Fall : Un enfant retrouvé mort dans le véhicule d'un charlatan

Un drame suscite l'émoi et la consternation à Keur Mbaye Fall, suite à une découverte macabre. Perdue de vue depuis quatre jours, deux enfants ont été retrouvés ce lundi dans un véhicule, selon des sources de Seneweb. Un est décédé. Le second, dans un état critique, a été évacué à l'hôpital où son pronostic vital est engagé. Le corps sans vie n'est pas encore extrait du véhicule appartenant à un charlatan bien connu à Keur Mbaye Fall. La police scientifique et technique est attendue sur les lieux du drame. La gendarmerie veille au grain. La situation est un peu tendue dans cette localité.

Lisez encore mieux !
DIRECTNEWS

Liberté 6 Extension • BP : 45 501 Dakar-Fann
Tel : (221) 33 827 54 44
Site web : www.directnewsinfo.com
E mail : directnews@gmail.com

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Pape Diogoye FAYE
COORDONNATEUR : Pape Alioune MBAYE
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Mademba Ramata DIA
REDACTEUR EN CHEF : Amadou Seck
GRANDS REPORTERS : Mohamed THIOUNE

LA REDACTION

Adama FAYE
Papa Latyr FAYE

INFOGRAPHIE & MONTAGE

Papis Laye D. • M. FAMA

Service commercial

Tél : 77 565 79 06
• directnews@gmail.com

REPORTER PHOTOGRAPHE

Max MBAYE

Impression : AFRICOM Distribution : ADP

CENA, DGE, CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Qui détient le bon fichier ?

C'est un vrai tournis qui s'empare des électeurs et des candidats à moins de deux mois de la Présidentielle. Le fichier électoral, le bon, est difficile à trouver. La CENA dit ne pas encore détenir le bon document, la DGE a remis des fiches à candidat que le Conseil constitutionnel ne retrouve pas sur le fichier.

Le processus électoral en cours pour la présidentielle de 2024 n'en finit de surprendre. Réagissant à une information virale sur les réseaux qui donne le tuyau aux électeurs voulant être édifiés sur leur présence effective sur le fichier électoral, la Commission électorale nationale autonome (CENA) s'est fendue d'un communiqué qui en rajoute au trouble des candidats plaignants auprès du Conseil constitutionnel. L'information virale demande, en effet, aux électeurs de se rabattre sur le fichier en ligne sur le site web de la CENA. « La version du fichier électoral actuellement disponible sur son site n'est pas encore mis à jour relativement à l'élection présidentielle du 25 février 2024 », peut-on lire dans le communiqué diffusé le 6 janvier 2024. Le communiqué poursuit en déconseillant « fortement aux électeurs l'utilisation des informations sur le site ». Puis de préciser que « ces données, qui concerneraient les élections législatives de 2022, sont incomplètes et peuvent être erronées ».

Aveu scandaleux de la CENA

Voilà qui est suffisant pour déclencher nombre de questions

sur le rôle d'arbitre de la CENA du processus électoral. De quel fichier disposent la DGE et le Conseil Constitutionnel pour contrôler les parrainages ? Donc la CENA qui est censée superviser l'élection présidentielle du 25 février ne dispose pas encore de fichier à jour ? », écrit-Mimi Touré dans un X (ex-Twitter). « C'est un véritable scandale que la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) nous annonce qu'à moins de deux mois de l'élection présidentielle que « la version du fichier électoral actuellement disponible sur son site n'est pas encore mis à jour relativement à l'élection présidentielle du 25 février 2024 », s'indigne Aminata Touré, candidat de « Mimi 2024 ». Comme bon nombre de Sénégalais, Mimi Touré se demande « de quel fichier dispose donc le Conseil constitutionnel pour contrôler les parrainages ? ».

A cette question, M. Mohamed Ben Diop, candidat à la présidentielle pour le moment recalé, répondrait que le fichier détenu par le Conseil constitutionnel n'est pas fiable. « C'est du jamais vu. Il a voté en 2022 lors de l'élection législative, il n'a pas changé de bureau de vote », a dénoncé Mimi Touré. Elle s'exprimait au point de presse du Collectif mis en



place par 28 candidats dont Ousmane Sonko recalés faute de bons parrainages. Le « collectif des candidats spoliés » a déposé un recours.

La CENA est l'arbitre désigné pour la compétition électorale. Malheureusement, ce juge central n'a ni sifflet, ni chronomètre et ni feuille de match pour consigner les réserves. Comble d'hérésie Si le fichier n'est pas à jour à la CENA, encore moins, sans doute au Conseil constitutionnel, on peut bien se demander si la Direction générale des élections qui a refusé de remettre au mandataire

d'Ousmane Sonko des fiches de parrainages avait un bon fichier. Mohamed Ben Diop, candidat de « Pas Pass » a franchi le cap des fiches de parrainages et du paiement de la caution à la Caisse des dépôts et des Consignations sans être, comme le lui a signalé le Conseil constitutionnel, sur le fichier. Mohamed Ben Diop de « Pass Pass » partage le même « sort » que Sonko de ne pas être sur le fichier, mais a il a eu la baraka de recevoir ses fiches de parrainages et son attestation de paiement de la caution. Comment peut-on refuser des fiches de par-

rainage à Ousmane Sonko qui n'est pas sur le fichier selon la DGE et les remettre à Mohamed Ben Diop qui lui aussi ne figure pas sur le fichier selon le Conseil Constitutionnel?. Dans ce cas de figure, la DGE et le Conseil Constitutionnel n'ont pas le même fichier ?. En charge au Conseil Constitutionnel et à dge d'éclairer notre lanterne. De toutes façons, compte tenu de tous ces impairs, ne faudrait-il pas s'arrêter un moment et permettre au Conseil Constitutionnel de repartir sur de bons pieds en revoyant sa copie ?

M.L.T



PARRAINAGE

Un collectif de 27 candidats, dont Sonko, conteste le processus électoral sénégalais

Le 7 janvier 2024, un groupe de candidats à l'élection présidentielle sénégalaise du 25 février 2024 s'est formé en un collectif pour dénoncer ce qu'ils considèrent comme des injustices dans le traitement de leurs parrainages. Ces candidats, se décrivant comme « spoliés » et « injustement exclus », expriment une préoccupation profonde face aux anomalies observées dans la gestion de leurs dossiers de candidature et dans le fichier électoral.

Le collectif cite le cas de Mouhamed Ben Diop, un candidat qui a participé aux élections législatives de 2022, mais a été classé comme « non identifié dans le fichier » lors de la vérification de son parrainage. Cette situation soulève des questions sur l'efficacité et la fiabilité du processus de vérification des parrainages.

Face à ces circonstances, les membres du collectif ont annoncé leur intention de déposer un recours auprès du Conseil Constitutionnel, arguant que ces irrégularités représentent des violations de la loi électorale. Ils exigent une clarification du processus de parrainage et la restauration des droits des candidats affectés, tout en respectant le calendrier électoral établi.

En outre, le collectif appelle à une mobilisation nationale pour prévenir ce qu'ils considèrent comme une sélection frauduleuse des candidats et d'autres formes de fraude électorale. Ils annoncent que le recours sera officiellement déposé le 8 janvier à 11h et invitent les médias à y assister,

cherchant ainsi à attirer l'attention publique et médiatique sur leur cause.

Voici les signataires du communiqué :

1. Mohamed Ben DIOP – Pass Pass
2. Ismaila CAMARA – UDD
3. Mamadou NDIAYE – PRDS
4. Cheikh Abdou MBACKE – Coal. Nekal.Askan Wi
5. Sheikh Alassane SENE – MPG Shasty 2024
6. Alioune SARR – CAP 24
7. Aminata TOURE – Mimi 2024
8. Roger BOISSY – Jampai Beansi
9. Assome Aminata DIATTA – PSC Jappo
10. Ibrahima GUEYE – MPG JR
11. Aly Ngouille NDIAYE – Coal. Aly Ngouï.2024
12. Babacar GUEYE – CAP 2024
13. Bougane Dany GUEYE – Bougane 2024
14. Birima MANGARA – Coal. UDP Kiraay
15. Ibrahima CISSOKHO – Ibrahima Cissokho 2024



16. Bassirou diomaye FAYE – Hiomaye President
17. Ousmane SONKO – Coalition Sonko Président
18. Alioune NDIAYE – R3D/Deggu
19. Cheikh Mamadou Abi-boulaye DIEYE – FSD BJ

20. Mouhamadou Fadel KONE – ACCES COALITIONKONER
21. Alpha THIAM – Forces nouvelles-Dimbale sa Rew
22. Sérigne MBOUP – And Nawle
23. Abdou Khadre SALL – Mvt Askanou SN

24. Déthié FALL – Déthie 2024
25. Babacar DIOP – FDS Le Guelwwar
26. Samba NDIAYE – UDD Liggey SN
27. El Hadji Mamadou DIAO – Coalition DIAO 2024

Seneweb

Echos...Echos...Echos...Echos...Echos...Echos...Echos...Echos...Echos...Echos...

Médina : Les 9 membres de l'ex-Pastef arrêtés hier présentés au procureur

Du nouveau dans l'affaire des neuf militants d'Ousmane Sonko qui ont été arrêtés hier vers 17 h par les éléments du commissariat de la Médina. Selon des sources de Seneweb, ces jeunes de l'ex-parti Pastef, membres de la Jeunesse patriotique du Sénégal (JPS) ont été déférés ce lundi matin pour trouble à l'ordre public et participation à une manifestation non autorisée. Ils sont présentement dans la cave du tribunal, en attendant de faire face au procureur.



Pour rappel, le commissariat de la Médina avait interrompu, hier dimanche hier vers 17 h, l'opération "Fatt Fepp" (visites de proximité) qui a été initiée par des jeunes sympathisants de la JPS. Les policiers du 4e arrondissement les avaient sommés de se disperser pour mettre fin à l'occupation illégale de la voie publique au niveau du rond-point de La Poste de Médina. Malgré les injonctions du policier en chef, ces jeunes, vêtus de tee-shirts à l'effigie de leur leader Ousmane Sonko, avaient tenté de continuer leur activité. Ils seront dispersés par les policiers et neuf d'entre eux ont été interpellés pour participation à une manifestation non autorisée et trouble à l'ordre public, selon des sources de Seneweb.

Serigne Modou Kara préconise le report de l'élection présidentielle

À l'instar de beaucoup d'hommes politiques, notamment le candidat Boubacar Camara, le guide religieux Serigne Modou Kara Mbacké milite pour le report de l'élection présidentielle prévue le 25 février 2024. Selon le journaliste chroniqueur Yamoussa Camara, c'est lors d'une conversation téléphonique que le « gouverneur général d'Al Xadiimiya », Serigne Modou Kara, lui a fait part de

cette proposition. « Pour le bien de tous les citoyens, il est préférable de reporter la Présidentielle », préconise le marabout. En effet, l'ambassadeur international de la paix pense que le pays ne mérite pas de renouer avec les tensions politiques et appelle à une reprise du scrutin sous un nouveau format. "Je suis un visionnaire. On doit reporter cette élection et la reprendre sous format d'élection générale et inclusive avec la participation de tous ceux qui doivent y figurer. C'est sur une inspiration divine que cette idée m'est venue », dit-il. Avant de poursuivre : « Je sais de quoi je parle. Non seulement elle doit être reportée, mais elle doit être reprise et très bien préparée sur des bases claires. Mieux vaut prévenir que guérir pour épargner le Sénégal d'une crise postélectorale majeure », a-t-il expliqué au journaliste. D'ailleurs, si rien n'est fait, Serigne Modou Kara promet une sortie médiatique prochaine.

Abdoul Mbaye : Les doublons dans les parrainages doivent être sanctionnés...

« Déjà jugé illégal par la Cour de justice de la CEDEAO et contraire au bloc de constitutionnalité du Sénégal, le parrainage est devenu un jeu de hasard qui défie également le bon sens démocratique. Il est temps de restaurer l'éthique, l'équité et la transparence dans le processus électoral sénégalais. C'est un projet majeur du programme de notre coalition. » Cette conviction du candidat Abdoul Mbaye aux prochaines élections présidentielles dégage toutes les péripéties auxquelles sont confrontés ceux veulent sauter l'étape des parrainages et valider leurs candidatures. Selon lui : « nous avons déposé 58975 parrainages. Mais nous étions confrontés à cette énigme qu'on nomme les doublons. Nous avons enregistré 17 000 doublons. Je rappelle qu'en 2018, il y avait une grosse bousculade, ce qui n'est pas le cas cette fois. Nous saluons cette amélioration de la situation des parrainages. Mais cela n'a pas réglé le problème. Il y a le phénomène des doublons. Qu'on doit régler une bonne fois pour toute. Personne n'a le droit de parrainer deux candidats à la fois. Comme le prévoit la loi ceux qui le font doivent être sanctionnés.



DÉFICIT COMMERCIAL, FINANCES PUBLIQUES... :

Les nouveaux chiffres de la DPEE

La Direction de la prévision et des études économiques (DPEE) a publié sa Note de conjoncture du mois de novembre 2023.

Au mois de novembre 2023, le déficit commercial du Sénégal s'est dégradé de 80,2 milliards pour se situer à 370,8 milliards, comparé au mois précédent. Cette situation est la résultante de la progression des importations (+80,7 milliards) couplée à une baisse des exportations (-9,1 milliards). Ainsi, le taux de couverture des importations par les exportations est évalué à 38,1%, contre 44,9% au mois précédent, soit un recul des exportations de biens de 227,9 milliards au mois de novembre 2023 contre 237,0 milliards un mois auparavant, soit un repli de 3,8% (-9,1 milliards). Ce fléchissement est, essentiellement, imputable au recul des ventes de produits pétroliers (-20,6 milliards), de titane (-2,6 milliards) et d'acide phosphorique (-1,8 milliard). Néanmoins, la baisse des expéditions de biens a été ralentie, notamment, par le renforcement des ventes de produits halieutiques (+10,5 milliards), de légumes frais (+2,6 milliards) et d'or brut (+1,6 milliards).

Baisse des exportations en novembre 2023

En glissement annuel, les exportations de biens ont reculé de 30,7% (-100,7 milliards), en relation avec la baisse des ventes de produits halieutiques (-39,2 milliards), d'or brut (-21,1 milliards), de produits pétroliers (-13,4 milliards), d'acide phosphorique (-11,8 milliards), de produits arachidières (-2,5 milliards) et de ciment hydraulique (-2,1 milliards). Cette baisse a été atténuée par l'augmentation des ventes de légumes frais (+2,4 milliards) et de zircon (+1,0 milliard). Au niveau de la zone UEMOA, les exportations de biens sont estimées à 60,2 milliards durant la période sous-revue contre 74,3 milliards le mois précédent, soit une régression de 18,9% (-14,1 milliards). Elles représentent 26,4% de la valeur totale des exportations de biens du mois de novembre 2023. Le Mali reste le premier client du Sénégal, au niveau de l'Union, avec une part estimée à 71,9% contre 77,8%, comparé à octobre 2023. Les produits pétroliers restent les principaux produits exportés vers ce pays partenaire avec une part de marché de 47,6% contre 59,4% en octobre 2023.

Hausse des importations en novembre 2023

Au mois de novembre 2023, les importations de biens se sont inscrites en hausse de 13,5% (+80,7 milliards), se situant à 680,3 milliards, comparé au mois précédent. Cette hausse est imputable à la progression

des achats d'autres produits pétroliers (+55,7 milliards), de « véhicules, matériels de transport, pièces détachées automobiles » (+33,4 milliards), de produits pharmaceutiques (+5,0 milliards), de « froment et méteil » (+4,8 milliards), de « machines, appareils et moteurs » (+3,6 milliards) et de maïs (+2,4 milliards). Cette tendance haussière des importations a été amoindrie par le recul des achats d'huiles brutes de pétrole (-58,1 milliards) et de riz (-14,8 milliards). En glissement annuel, les importations de biens se sont repliées de 2,4% (-16,5 milliards), en liaison avec le recul des achats d'huiles brutes de pétrole (-67,1 milliards), de riz (-28,0 milliards), d'autres produits pétroliers (-5,8 milliards) et de « froment et méteil » (-2,3 milliards). Toutefois, le repli des importations de biens a été atténué par l'augmentation des achats de « véhicules, matériels de transport, pièces détachées automobiles » (+26,6 milliards), de « machines, appareils et moteurs » (+24,6 milliards), de produits pharmaceutiques (+3,1 milliards) et de « fruits et légumes comestibles » (+2,5 milliards). Au mois de novembre 2023, les importations en provenance des pays de l'UEMOA, sont évaluées à 13,9 milliards, soit une progression de 69,7% (+5,7 milliards) par rapport à octobre 2023. Ainsi, elles ont représenté 2,0% de la valeur totale des importations de biens durant le mois sous-revu contre 1,4% le mois précédent. Le Mali devient le principal fournisseur du Sénégal au niveau de l'UEMOA, avec une part estimée à 53,3% contre 1,1%, comparé au mois précédent. Les achats en provenance de ce pays sont, principalement, les autres véhicules terrestres (95,4%).

Finances et dépenses publiques

Au terme des onze (11) premiers mois de 2023, la gestion budgétaire a été caractérisée par une amélioration de la mobilisation des recettes budgétaires associée à une exécution satisfaisante des dépenses. Ainsi, les ressources globales (hors dons en capital), à fin novembre 2023, évaluées à 3105,9 milliards, ont enregistré une augmentation de 7,2% comparativement à la même période de 2022. Quant aux dépenses publiques (hors dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures), elles se sont confortées de 9,9% pour s'établir à 3884,7 milliards.

Augmentation des ressources budgétaires à fin novembre 2023



Concernant les ressources, elles sont constituées de recettes budgétaires chiffrées à 3082,9 milliards et de dons budgétaires estimés à 22,9 milliards, à fin novembre 2023. Ce dynamisme des ressources est attribuable aux recettes budgétaires qui ont enregistré une hausse de 197,8 milliards (+6,9%), sous l'impulsion de ses composantes fiscales et non fiscales qui se sont améliorées, respectivement, de 5,6% et 31,3%. S'agissant des recettes fiscales estimées à 2897,8 milliards, leur progression reflète la bonne tenue des recouvrements des impôts directs, des taxes sur biens et services intérieures, de la TVA à l'import et des « droits d'enregistrement et timbre » qui ont cru, respectivement, de 102,5 milliards, 71,5 milliards, 43,7 milliards et 16,8 milliards pour se situer, dans l'ordre, à 1029,5 milliards, 783,4 milliards, 549,3 milliards et 99,7 milliards, à fin

novembre 2023. Cependant, cette tendance favorable a été atténuée par les replis du FSIPP et des droits de porte sur le pétrole, respectivement, de 39,8 milliards et 24,4 milliards comparativement à la même période en 2022. Quant aux recettes non fiscales, elles ont progressé de 44,2 milliards, reflétant la mobilisation satisfaisante des dividendes et de la redevance radioélectrique qui ont augmenté, respectivement, de 27,1% et 97,5% pour se chiffrer à 69,2 milliards et 36,4 milliards, à fin novembre 2023

Hausse des dépenses publiques à fin novembre 2023

Pour les dépenses publiques (hors dépenses financées sur ressources extérieures), elles ont été exécutées à hauteur de 3884,7 milliards à fin novembre 2023 contre un montant de

3535,3 milliards un an auparavant, soit une hausse de 349,5 milliards (+9,9%). Cette augmentation est expliquée par une hausse des dépenses de « transfert et subventions », des intérêts sur la dette et de la masse salariale. Au titre des « transferts et subventions » chiffrés à 1090,0 milliards, une hausse de 119,8 milliards (+12,3%) a été enregistrée, en glissement annuel. Par ailleurs, la masse salariale et les charges d'intérêts sur la dette, évaluées, respectivement, à 1173,5 milliards et 510,3 milliards, ont enregistré des progressions respectives de 15,6% et 44,9%, sur la période sous revue. En revanche, cette tendance a été atténuée par la baisse de 14,3% des investissements financés sur ressources internes évaluées à 746,0 milliards, à fin novembre 2023.

Avec Pulse.sn

SOUDAN :

Inquiétude face à la prolifération des armes et la guerre qui s'étend

Au Soudan, depuis que les paramilitaires des Forces de soutien rapide (FSR) se sont emparés de l'État d'al-Jazirah, les appels à armer les civils dans les autres États se sont multipliés.



Ce lundi 8 janvier, le gouverneur d'al-Kadariaf, situé à l'Est du pays, a appelé la population civile, à Kadariaf, à prendre les armes face aux avancées des FSR. Les deux camps de la lutte, les militaires et les paramilitaires qui s'opposent et se disputent le pouvoir depuis le 15 avril,

recrutent à un rythme soutenu. Après s'être emparés de la majeure partie de l'État d'al-Jazirah, les paramilitaires des FSR du général Mohamad Hamdane Daglo continuent leur percée et promettent de conquérir d'autres États mitoyens, au Sud, au Nord et à l'Est du pays. Dans chaque village, ces forces exigent des habitants qu'ils fournissent « des volontaires » pour « protéger leur territoire ». Elles leur remettent des voitures 4x4 et des kalachnikovs. Ces jeunes sont en réalité enrôlés dans les rangs des FSR.

Crainte d'une militarisation du pays

Quant à l'armée soudanaise,

elle a lancé une vaste campagne : la résistance populaire armée au Nil Blanc, à Kadariaf, au Nord, à Kassala et en mer Rouge. Les gouverneurs de ces États annoncent vouloir former les jeunes au port d'armes et les encouragent à s'engager pour qu'ils « puissent défendre leurs terres, leur honneur et leur famille ». À Soaken, en mer Rouge, le chef des tribus el-Baja pousse lui aussi à l'autodéfense. Cette course à l'armement auprès des populations fait craindre une militarisation du pays à grande échelle. Les partis civils et surtout la coalition des Forces pour la liberté et le changement multiplient les mises en garde contre la prolifération des armes et appellent les citoyens à ne pas suivre ces campagnes désastreuses qui pourraient pérenniser d'ailleurs la guerre. RFI

REMANIEMENT EN FRANCE:

La Première ministre Élisabeth Borne a remis la démission de son gouvernement

La Première ministre française Elisabeth Borne a remis lundi 8 janvier 2023 la démission de son gouvernement, acceptée par le président Emmanuel Macron qui l'a remerciée pour son travail « exemplaire » au « service de la Nation ». En 20 mois passés à la tête du gouvernement, Élisabeth Borne a assumé la très impopulaire réforme des retraites et la très controversée loi sur l'immigration.

La Première ministre Élisabeth Borne a estimé lundi qu'il était « plus que jamais nécessaire de poursuivre les réformes », dans sa lettre de démission remise à Emmanuel Macron. « Alors qu'il me faut présenter la démission de mon gouvernement, je voulais vous dire combien j'ai été passionnée par cette mission, guidée par le souci constant, que nous partageons, d'aboutir à des résultats rapides et tangibles pour nos concitoyens », a écrit Elisabeth Borne, actant la « volonté » du chef de l'État de « nommer un nouveau Premier ministre ». Dans un message sur le réseau social X (anciennement appelé Twitter), Emmanuel Macron a remercié la cheffe du gouvernement « de tout cœur » pour son travail « exemplaire » au « service de la Nation ».

Une trentaine de motions de censure, 23 recours au 49.3

Celle qui fut de tous les gouvernements depuis 2017 estime dans sa lettre de démission qu'il est « plus que jamais nécessaire de poursuivre les réformes afin de donner sa chance et des perspectives à chacun au sein de la République et de bâtir une France plus forte et plus juste dans une Europe plus souveraine ». Le président doit lui-même dévoiler ses intentions dans un énigmatique « rendez-vous avec la Nation » annoncé en janvier. Mme Borne a dû affronter près d'une trentaine de motions de censure et a recouru 23 fois à l'article 49.3 de la Constitution. Dans sa lettre, elle se félicite toutefois d'avoir fait adopter « dans des conditions inédites au Parlement, les textes financiers, dont la réforme des retraites, la loi relative à l'immigration, et plus de cinquante lois qui répondent aux défis de notre pays et aux préoccupations des Français ».

« Hors textes financiers, nous avons su bâtir des majorités de projet dans l'esprit de dépassement de votre élection en 2017 », souligne encore Mme Borne, qui a dû composer durant vingt mois avec une majorité relative à l'Assemblée issue des législatives de juin 2022. Elle s'est aussi dite « fière que la France soit désormais dotée d'une planification écologique complète et robuste », présentée en septembre dernier.

Peine à établir une connexion avec les Français

Discrète, parfois austère à l'excès, souvent une cigarette électronique à la bouche, l'ancienne préfète de 62 ans est la deuxième femme à occuper ce poste. Elle y aura largement dépassé le mandat (10 mois et 18 jours) de sa prédécesseure Édith Cresson, nommée il y a plus de trente ans. Mais cette femme réputée techno et sans affect, voire manquant d'empathie, a peine à établir une connexion avec les Français et a connu des dissensions avec le président. Privée de majorité absolue, elle aura été surtout plusieurs fois fragilisée rue de



Varenne, où elle avait planté à son arrivée un chêne vert au feuillage persistant. D'abord en déclenchant une vingtaine de 49.3 pour permettre l'adoption sans vote des textes budgétaires. Dans l'indifférence générale, à l'exception de la réforme des retraites, pour laquelle elle échappe à la censure à seulement neuf voix. S'en suit une feuille de route qu'elle ob-

serve à la lettre après des mésententes avec le président de la République qui s'agace mais finalement la maintient à son poste. Sur la loi immigration, rejetée par l'Assemblée avant d'être adoptée avec le soutien de la droite et de l'extrême droite, sa majorité se fracture et le ministre de la Santé Aurélien Rousseau démissionne. (Avec AFP)

EUROPE

En Ukraine, une loi sur l'armée envisage d'abaisser l'âge de la conscription de 27 à 25 ans

En Ukraine, le Parlement est en train d'étudier une loi, dont l'objectif est de réformer le système de conscription dans le pays et de mettre sur pied un programme de mobilisation afin d'attirer dans les rangs de l'armée un demi-million d'Ukrainiens dans les mois à venir. L'enjeu est de première importance, l'armée ukrainienne manque de soldats sur la ligne de front, elle peine à remplacer les pertes sur le champ de bataille, mais aussi à permettre aux soldats qui se battent depuis deux ans de rentrer dans leurs familles.



L'Ukraine a besoin de mobiliser en 2024 entre 450 000 et 500 000 soldats. L'armée ukrainienne compte actuellement 850 000 hommes. Or, selon des estimations assez fiables, 70 000 soldats auraient été tués depuis le début de l'invasion, et 120 000 blessés. L'autre problème, c'est qu'il faut à tout prix organiser des rotations et puis créer de nouvelles brigades pour espérer vaincre l'armée russe. Le souci, c'est que les gens qui avaient une vraie motivation pour se battre l'ont fait en 2022 : ils sont sur le front, ou ils sont morts, pour certains. Et désormais, il faut créer un cadre législatif qui permette

de mobiliser large, d'augmenter les recrues, mais en trouvant un équilibre délicat, dans une société démocratique, entre la force de la loi et le respect des libertés individuelles.

Un débat en cours sur le futur de l'armée

En substance, la loi sur la conscription étudiée par le Parlement prévoit d'abaisser de 27 à 25 ans l'âge minimal de la conscription, réformer les centres de recrutement, qui sont un enfer bureaucratique, augmenter les sanctions pour les réfractaires, qui seraient privés de permis de

conduire ainsi que du droit à acheter un bien immobilier et l'on évoque également une durée maximale du service de 36 mois, alors qu'actuellement, elle est illimitée. Mais on ne sait pas encore quelles idées parmi celles-là seront retenues par le Parlement. Maintenant, plusieurs experts estiment qu'il faudrait aussi des mesures incitatives, comme une augmentation des salaires, ou bien une meilleure prise en compte des compétences professionnelles des recrues dans leur affectation, afin d'avoir plus de soldats volontaires.

Une loi impopulaire, Zelensky prudent

Ce projet de loi ne passe pas bien dans la population pour deux raisons. Tout d'abord, le président Zelensky refuse d'assumer la responsabilité d'une loi potentiellement impopulaire, et il donne le message que cette mobilisation n'est pas politique, mais une demande qui provient de l'armée.

AFRIQUE

Le Maroc hausse le ton face à l'utilisation «destructrice» et «néfaste» de TikTok

Le Maroc va-t-il interdire TikTok ? Le sujet fait débat dans le pays. Députés, journalistes et artistes demandent à restreindre la plateforme chinoise, voire à l'interdire sur le sol marocain. Avec plusieurs millions d'utilisateurs, le réseau social est l'un des plus populaires du pays et son utilisation est jugée « destructrice » et « néfaste » surtout pour les plus jeunes. Alors le Maroc va-t-il limiter l'accès des mineurs à ces contenus ou interdire l'utilisation de la plateforme ? Valeurs contraires à celles du royaume chérifien, infractions récurrentes à la loi... les arguments de plusieurs députés marocains contre la plateforme chinoise sont nombreux. Selon eux, et notamment la députée de la majorité, Hanane Atraguine, les dérives qu'offre l'application TikTok exposent particulièrement les mineurs à des phénomènes comme la mendicité, des activités criminelles ou encore le harcèlement. Il y a quelques mois, le cas d'un homme adulte, suivi par 135 000 personnes, réclamant des photos à une jeune fille de 12 ans, via la plateforme, avait alerté des militantes des droits des femmes et lancé la polémique. Cette affaire a mis en lumière le manque de lois relatives à la cybercriminalité dans le pays et c'est ce vide ju-

ridique que les députés veulent aujourd'hui combler. Si certains proposent l'interdiction pure et simple de l'application sur le sol du royaume – rejoignant ainsi l'Inde, le Pakistan ou la Jordanie qui ont pris cette décision ces dernières années – d'autres préconisent une régulation plus stricte de TikTok, par exemple en restreignant l'accès aux mineurs ou en encadrant les pratiques commerciales qui se déroulent sur l'application.

Une réglementation commune

La plateforme chinoise revendique 1 milliard d'utilisateurs actifs chaque mois dans le monde et a fait du marché africain une priorité. Mais la multinationale fait face à l'inquiétude de nombreux États qui s'inquiètent de la diffusion à grande échelle des infos, qui estiment que certains contenus ne respectent pas les traditions ou encore les religions. Joint par RFI, Abdelkerim Yacoub Koundougoumi, directeur Afrique de l'organisation Internet sans frontières, estime que c'est aux États du continent africain de s'unir pour mettre en place des règles, des normes et de contraindre ainsi les dirigeants des réseaux sociaux.

EQUIPE NATIONALE :

Les Lions s'imposent in-extremis face au Niger sans convaincre pour leur dernier match avant la CAN

L'Equipe Nationale du Sénégal s'est imposée à l'arrachée devant un petit public du Stade Abdoulaye-Wade contre le Niger (1-0), pour son dernier match avant le début de la CAN à partir du 15 janvier pour les Lions.



Une victoire au bout de l'ennui et toujours des interrogations en attaque pour les Lions juste avant la Coupe d'Afrique des Nations. Pour son ultime test en vue du rendez-vous continental, l'Equipe Nationale du Sénégal s'est imposée aux forceps face à celle du Niger, non qualifiée pour la CAN, lundi, en amical (1-0). Parfois mis en dif-

ficulté en défense et pas assez précis en attaque, les Lions ont été sauvés par un but de Formose Mendy. Fort heureusement aussi dans ce résultat, il n'y a pas eu de nouvelles blessures dans les troupes d'Aliou Cissé, même si Edouard Mendy et Abdou Diallo se sont respectivement plaints aux côtes et au genou gauche.

Le salut venu de Formose

Avec plusieurs changements effectués par Aliou Cissé aux retours des vestiaires, avec notamment les entrées en jeu de Mory Diaw, le gardien, Nicolas Jackson, Abdoulaye Seck, Formose Mendy et Cheikhou Kouyaté pour reformuler un peu le système de jeu, le Sénégal a été un peu mieux dans les intentions et un peu plus fluide dans la construction. Lamine Camara, après la sortie de Jakobs, a pu bénéficier de quelques coup-francs bien placés, sans réussite (53e, 59e). Bien en jambes, le jeune milieu de terrain du FC Metz a été au début et presque à la fin d'une action de but à la 54e, obligeant, lui et Nicolas Jackson, à la défense du Niger à se dégager en catastrophe.

wiwSPORT.com

MATCH AMICAL :

La Guinée domine le Nigeria (2-0) et se rassure avant la CAN

Les joueurs de Kaba Diawara ont dominé le Nigeria dans le cadre d'une rencontre amicale, lundi, pour préparer la Coupe d'Afrique des Nations en terre ivoirienne. Sur le score de 2-0, les futurs adversaires du Sénégal en phase de poules de la CAN, se sont imposés grâce à des buts d'Aguibou Camara et Facinet Conté.



En perspective de la prochaine Coupe d'Afrique des Nations (CAN), la Guinée avec Morgan Guilavogui, se frottait à la formation Nigérienne en match amical de préparation. Les deux équipes qui ont choisi

Abou Dhabi aux Émirats Arabes Unis comme lieu de stage, ont disputé ce lundi matin un match amical. Une rencontre soldée sur une belle victoire du Sily National. En effet, les hommes de Kaba Di-

awara avec beaucoup de maîtrise ont pris le dessus sur une équipe des Super Eagles remaniée et privée notamment d'Osimhen au coup d'envoi. Aguibou Camara en première période et Facinet Conté en deuxième mi-temps sont les buteurs. Avec cette victoire, la Guinée se met en confiance avant son premier match dans cette Coupe d'Afrique des Nations. L'équipe guinéenne qui se rend à Yamoussokoro en Côte d'Ivoire jeudi 11 janvier, débutera sa compétition le 15 janvier prochain, contre le Cameroun dans le cadre de la première journée du groupe C, composé notamment du Sénégal et de la Gambie. La seule fausse note pour les guinéens est la sortie sur blessure de l'attaquant vedette Serhou Guirassy qui aurait ressenti une gêne au niveau de la cuisse.

wiwSPORT.com

GRANDE NUIT DU TATAMI :

12ème édition : Les budokas épatent le public à Sorano



Samedi, au stadium Marius Ndiaye, la 12ème édition de la Grande Nuit du Tatami, organisée en l'honneur d'Omar Danga Loum, a été marquée par des démonstrations éblouissantes des budokas. Pendant un peu plus de quatre tours d'horloge, les férus des arts martiaux ont assisté à un spectacle de haut vol samedi nuit, au théâtre national Daniel Sorano. Entamé à 21 heures, en présence d'un public venu nombreux, le festival des budokas a pris fin vers minuit. Ces budokas ont tenu le public en haleine avec des démonstrations explosives, au cours d'une soirée de gala riche en sons et lumières, en présence du Sous-Préfet de Dakar Djily Diallo, de Pape Maël Diop, de la judokate Awa Bathily, de la légende vivante du karaté sénégalais Bouna Ndao et d'autres personnalités du monde des arts martiaux. Le spectacle de démonstration a commencé avec le judo amené par l'ancien Directeur technique national, Me Niokhor Diagne. Sur le tatami, les judokas ont fait preuve de maîtrise des gestes effectués sous les ovations du public. Après la prestation des judokas, le kunminh dao, le qwan ki do, l'aikido, le mimi karaté, la boxe chinoise, l'escrime, le nambudo, le krav maga, le nunchaku, le taekwondo, le viet vo dao et le kung-fu sont montés sur scène à tour de rôle pour offrir du grand art. L'attraction de la nuit a été la démonstration du nambudo. Les poulaillers de sensei Junior Diatta ont ébloui l'assistance avec un récital de techniques de casse impressionnantes.

Une prestation réussie en groupe comme en individuel qui a initié sous les ovations du public. L'autre grande attraction a été le Spectacle du krav maga orchestré par un groupe impressionnant de personnes, notamment de femmes qui faisaient étalage des techniques d'attaque et de défense.

«On ne peut pas être avec le ministre des Sports alors que...»

Présents à cette Grande nuit du Tatami, la judokate Awa Bathily, la légende vivante du karaté sénégalais Bouna Ndao, l'arbitre international de judo Segal Niang et l'expert en kung-fu Marcel Gomis ont tous été décorés. Pour le trophée remis au président de la République, le coordonnateur Sensei Yatma Lô dit l'avoir fait pour remercier Macky Sall pour tout ce qu'il a fait pour son maître et mentor Oumar Danga Loum, décédé le 30 novembre 2023. Le Sous-Préfet de Dakar Djily Diallo, Pape Maël, le président de la Fédération de Karaté et Disciplines associées (FKDA), ont également tous reçu un trophée de remerciement de la part de l'organisateur de la Grande Nuit du Tatami pour avoir été au chevet de Me Oumar Danga Loum durant sa maladie. «Nous, des arts martiaux, sommes frustrés, parce qu'on a besoin de voir notre ministre. Il a raté la Nuit des Arts Martiaux, il a raté la Grande Nuit du Tatami et quand il y a football il part, quand il y a la lutte il part. Nous ne sommes pas contre lui, mais s'il continue de faire comme ça, on va faire sans lui. Il faut être légaliste, loyaliste parce qu'il faut être avec le ministère des Sports. Mais on ne peut pas être avec le ministre des Sports alors qu'il ne pense pas à nous», fustige-t-il.

Stades

MOUSSA DIATTA (COACH US GORÉE) :

« Remporter 4 matchs consécutifs n'est pas facile mais on l'a fait... »



Après la victoire de l'US Gorée en déplacement face à la Linguère ce dimanche (11e journée), l'entraîneur du club insulaire, Moussa Diatta s'est dit très satisfait du résultat de son équipe qui reste sur une bonne dy-

namique en championnat. « C'est un sentiment de satisfaction qui m'anime après cette victoire. C'était un match très tactique et je félicite mes joueurs. Enchaîner quatre victoires en Ligue 1 n'est pas une chose facile mais nous l'avons fait et il faut continuer sur cette lancée. C'était un match difficile car on avait en face une équipe très technique et très tactique qui nous a acculé. Mais on a su profiter des contres avec nos joueurs rapides devant pour scorer ».

Lisez encore mieux !

DIRECT NEWS

Au cœur de l'info

www.directnews.sn

DISPONIBLE SUR Google play